



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/01/2024)¹⁾

Clinique des Trois Lucs

Chambre CONFORT

Une chambre privative pour votre repos et votre tranquillité, disposant d'une salle de bain privative, et un lit 90cm.

55 €

Chambre GRAND CONFORT

Une chambre seule pour plus de bien-être et de sérénité, avec salle de bain privative, une chaise, et un lit 90cm.

85 €

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse de bienvenue.

Chambre PRIVILEGE

Une chambre privative de 22 m², une salle de bain privative, une chaise, un fauteuil, un bureau et un lit 90cm.

145 €

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse de bienvenue, un carnet et un mug ou une gourde. La télévision ainsi que le wifi sont également offerts pour une durée de 15 jours.

Chambre SUITE

Une chambre privative à la décoration soignée avec une belle exposition de 28 m² avec vue sur les collines et mer, disposant d'une salle de bain privative avec douche à l'italienne, une chaise, un fauteuil, un bureau et un lit 90cm.

205 €

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une trousse de bienvenue, un carnet et un mug ou une gourde, un peignoir et des chaussons.

La télévision ainsi que le wifi sont également offerts pour toute la durée du séjour.

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

¹⁾ Le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...)

ou de défaut d'approvisionnement.
Merci de votre compréhension.